

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020

Etaient présents : MM. Rafaël RODRIGUEZ, Michel BOUHELIER, Daniela DUBREUIL, Frédéric TASSETTI, Robert DEMMUTH, Guy EMILE, Michelle HENRI, Evelyne POINSSOT, Claude AST, Jacques BUISSON, Sylvie MEISTER.

Absents excusés : MM. Jean-Pierre SCHMITT, Christine GALLAND, Jacques BUISSON

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été ensuite procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Frédéric TASSETTI** est désigné pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2019

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par le Conseil Municipal.

ATELIERS DE PREVENTION ROUTIERE A DESTINATION DES SENIORS

Rapporteur : M. Michel BOUHELIER

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BOUHELIER sur la proposition de la micro entreprise "Accompagnement Conducteurs Confirmés" (ACC) à plusieurs communes du Territoire de Belfort, dont Méziré, de répondre aux besoins des conducteurs seniors en par la mise en place d'ateliers théoriques de prévention routière à destination de ce public,

Et considérant :

* l'utilité d'un tel dispositif qui, en actualisant les connaissances du code de la route, en sensibilisant sur l'impact et les effets du vieillissement et en informant sur les dispositifs médicaux, réglementaires et d'équipements à la conduite automobile, favorise le maintien de l'autonomie des personnes âgées et permet ainsi de lutter contre l'isolement et garder du lien social ;

* le soutien financier obtenu par ACC du Conseil Départemental, permettant à cette micro entreprise de proposer à la Commune une session d'ateliers à 350 € HT contre 1 035 € HT habituellement ;

* l'intérêt manifesté par une trentaine de seniors Mézirois à une telle session, après sondage organisé entre le 24 octobre et le 24 novembre 2019 ;

* les modalités d'organisation d'une session : accueil de 12 personnes maximum par session comportant 4 séances de 2h30 de formation, soit 10 h de formation sur les thèmes de la signalisation et des règles de circulation, une conduite plus sûre, l'impact du vieillissement sur la conduite automobile et les nouvelles technologies, les équipements et assurances ;

* la programmation proposée pour une première session ;

* le coût que représente l'organisation de telles sessions pour la Commune,

Le Conseil Municipal décide,

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- de valider la mise en place de tels ateliers sur la Commune par ACC,
- de demander à chaque personne inscrite une participation individuelle de 15,00 € par session, qui sera recouverte par établissement d'un avis des sommes à payer.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PILOTE PAR LE SDIS 90 POUR L'ACHAT DE DEFIBRILLATEURS AUTOMATISES EXTERNES

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Dans le cadre du renouvellement de son propre matériel et compte-tenu de ses connaissances techniques sur le sujet, le SDIS 90 (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Territoire de Belfort) propose aux collectivités du département qui le souhaitent d'adhérer à un groupement de commandes qu'il pilotera pour l'achat de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE), leurs consommables (palettes et batteries) et leur maintenance.

Après avoir entendu l'exposé de M. TASSETTI,

et considérant :

- les catégories d'ERP (Etablissement recevant du Public) de la Commune, à savoir la Mairie et la Salle des fêtes de catégorie 4 et l'école, le bâtiment périscolaire et le bâtiment du stade de catégorie 5 ;

- l'obligation découlant du décret n° 2018-1186 d'équiper en DAE les ERP de catégorie 4 avant le 1er janvier 2021 et certains ERP de catégorie 5 (structures d'accueil pour personnes âgées, pour personnes handicapées, établissements de soins, gares, hôtels-restaurants d'altitude, refuges de montagnes, établissement sportifs clos et couverts ainsi que salles polyvalentes sportives) avant le 1er janvier 2022 ;

- la présence actuelle de deux DAE dans les bâtiments du stade et de la salle des fêtes, acquis en 2011 ;

- l'intérêt pour la Commune de bénéficier des meilleurs coûts négociés dans le cadre du groupement de commandes, et de profiter de ce prochain marché pour remplacer les actuels DAE afin de disposer d'un parc matériel homogène ;

- les modalités d'organisation du groupement de commandes qui sera formalisé par une convention constitutive du groupement : le SDIS, coordinateur du groupement, assurera la rédaction et le suivi de la convention, rédigera le cahier des charges technique et administratif du marché, lancera la consultation et procédera à l'analyse des offres et à l'attribution du marché. L'exécution du marché sera laissée à l'initiative de chaque membre du groupement pour ses propres besoins ;

Le Conseil Municipal,

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- décide d'adhérer au groupement de commandes piloté par le SDIS pour l'achat de DAE, leurs consommables et leur maintenance,
- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement et tout autre document se rapportant à cette affaire.

DECISION(S) DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, comme l'y oblige la Loi, de la précédente décision qu'il a prise en vertu de la délégation d'attributions du Conseil Municipal du 03 avril 2014, modifiée par délibération du 24 juin 2019 :

➤ N° 2019-002 du 20 décembre 2019

Attribution du marché de prestation de service pour l'entretien ménager de locaux communaux la société HOUBERDON NETTOYAGE SERVICES (HNS), sise 1078 avenue Oehmichen à ETUPES (25461), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, au montant annuel de 21 409,20 € HT la prestation régulière, et de 19,00 € HT l'heure de prestation exceptionnelle

DIVERS

➤ **Place de stationnement au lotissement du Moulin**

M. DEMUTH se fait l'écho d'habitants du lotissement du Moulin qui lui ont fait part des difficultés de manœuvre rencontrées par les usagers de la voie quant à la première place de stationnement matérialisée Rue du Moulin.

Le nécessaire sera fait pour supprimer cette place de stationnement.

➤ **Problème d'éclairage public Rue Neuve**

M. DEMUTH signale un problème récurrent sur l'éclairage public Rue Neuve.

M. le Maire précise que les services adressent, dès qu'ils en ont connaissance par les habitants, les anomalies ou dysfonctionnement constatés sur le réseau d'éclairage public à l'entreprise titulaire du marché dans le cadre du groupement de commande organisé par GRAND BELFORT, à savoir EIFFAGE.

Le nécessaire avait été fait en son temps auprès de EIFFAGE, concernant ce dysfonctionnement. Il sera à nouveau signalé.

Séance levée à 20h25.

Vu par Nous, Rafaël RODRIGUEZ, Maire de la Commune de Méziré, pour être affiché le 17 janvier 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L. 2122-25 du Code des Collectivités Locales.

Méziré, le 17 janvier 2020

Le Maire,



Rafaël RODRIGUEZ.